

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes offerts par Patrick Désaunay, formateur conseil, La Heurtelais 35530 Noayl sur Vilaine, SIRET 381 240 100 00010

Les actions peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice de groupes constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation "intra-entreprise"
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, dans des locaux réservés pour l'occasion: formation "inter-entreprise", • soit selon des formules au cas par cas définies comme formation "autre" ou "mixte".

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Modalité d'inscription et de commande :

Pour toutes les formations, le Client devra vérifier que ou les personnes inscrites satisfont aux pré-requis de la formation.

Concernant les formations "inter-entreprise" :

toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle soit formalisée par e-mail ou courrier portant identification du Client.

A défaut d'emploi du bulletin d'inscription de Patrick Désaunay, l'inscription du Client doit comporter les informations suivantes

: nom ou raison sociale de le Client, adresse, coordonnée téléphonique et de télécopie, le nom du stagiaire, le nom et l'adresse de la personne responsable (généralement le service formation de l'entreprise demandeur, la direction), le titre, le code et la date du stage, le nom et l'adresse de l'organisme à qui adresser la facture si celui-ci est différent de l'entreprise.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations "intra-entreprise" ou "mixtes" :

Afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

Convocation - Confirmation de la réalisation de l'action Formation

Dans le cas de sessions "Inter-entreprise", une convocation est adressée, à l'avance, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires, ...).

Attention, cette convocation tient lieu de confirmation d'inscription au stage.

Dans le cas des formations "intra-entreprise", la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation.

Prix

Les prix indiqués sur le catalogue sont hors taxe et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur.

a/ Pour les formations "inter-entreprise", le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation.

Les frais de repas du midi sont inclus forfaitairement dans le prix total. Il ne comprend ni l'hébergement ni le déplacement.

b/ Pour les formations "intra-entreprise", le prix pour une journée d'intervention en Ille-et-Vilaine est de 950Euros HT. L'entreprise prend en charge le déjeuner des stagiaires et les frais de déplacement, de repas et de logement des formateurs (sur justificatifs).

Annulation - report

Annulation ou report du fait de Patrick Désaunay

Patrick Désaunay se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation, notamment en cas d'insuffisance de participants.

Patrick Désaunay en informe alors le Client dans les plus brefs délais : il incombe alors au Client de procéder à une nouvelle inscription. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de Patrick Désaunay.

Désistement ou report du fait du Client

Pour les formation "Inter-entreprise

En cas d'annulation signifiée moins de 8 jours avant le début du stage (sauf cas de force majeure) Patrick Désaunay facturera au Client 50% du montant du prix de la formation.

Tout abandon en cours de stage entrainera facturation pour l'intégralité du stage.

Pour une formation "intra-entreprise" ou "autre"

Sauf cas de force majeure, une annulation signifiée:

-moins d'un mois auparavant entrainera facturation de 50% du montant.

-moins de huit jours auparavant entrainera facturation de 100% du montant. Si le formateur a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus.

Substitution

Jusqu'à 24H avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par tout autre personne de son choix en respectant les pré-requis de la formation.

Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Convention - Facture

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention.

La convention de stage est adressée avant le début de la formation .

Deux attestations sont remises en fin de formation "inter-entreprise" au participant (dont une à transmettre à l'employeur)

La facture du stage est adressée à l'issue de la formation.

Pour les formations "intra-entreprise" la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention.

Conditions de paiement

Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la Convention.

A défaut, le paiement devra intervenir au plus tard dans les 30 jours de la date de facturation.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal est due.

Confidentialité et droit de propriété

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure notre seule propriété ou celle de nos partenaires.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de Patrick Désaunay ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Responsabilité - Indemnités

Patrick Désaunay ne pourra être tenu responsable vis à vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation placés sous notre contrôle.

Le Client et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de Le Client) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions. Le Client et l'entité bénéficiaire acceptent de nous indemniser de toute perte, dommage, ou dégât causé à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux.

En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par Patrick Désaunay sont à la charge du Client.

Droit applicable et compétence juridictionnelle

En cas de litige, les tribunaux de Rennes sont seuls compétents.

Date: 02/01/2008